

Honoraires vente TTC:
6%

Les honoraires sont à la charge de l'Acquéreur.

Honoraires location TTC*

Décret n°214-890 du 1er août 2014

A la charge du Locataire:

- Honoraire de visite, constitution du dossier, rédaction de bail : 8,00€ TTC/m² de la surface habitable
- Honoraires d'état des lieux : 3,00€ TTC / m² de la surface habitable

A la charge du Bailleur:

- Honoraire de visite, constitution du dossier, rédaction de bail : 8,00€ TTC/m² de la surface habitable
- Honoraires d'état des lieux : 3,00€ TTC / m² de la surface habitable

Local commercial: 10% du loyer annuel Hors Charges

Box: 90€ à charge du Bailleur / 90€ à charge du Locataire

Frais d'actes (rédaction de bail, avenant): 300€

Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, Art. 5 modifié :

Le montant toutes taxes comprise imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixée par voie réglementaire et révisable chaque année, dans des conditions définies par décret.

Honoraires Gestion Locative TTC*

6% TTC sur les encaissements. Comprend : encaissements des loyers et des charges, relances locataires, révisions de loyer, quittances, compte de gérance et règlements, intervention d'urgence et gestions des menus travaux (montants inférieurs à 500€ TTC), règlement des factures et des charges, déclarations de sinistres.

Option Travaux : 3.6% TTC sur les montants des Travaux HT > à 1 000€ TTC

Option procédure: 300€ TTC Honoraires

Estimation TTC*

- Estimation offerte

*TVA au taux en vigueur de 20% incluses.